



AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT N° 346-1
RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTIQUE ET DE DÉONTOLOGIES DES ÉLU (E)S MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Guylaine Carrière, greffière-trésorière de la Municipalité d'Elgin à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 mars 2026, le projet de règlement N°346-1 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu (e)s municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°346-1 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu (e)s municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril à 20h, à L'Hôtel de Ville situé au 933, chemin de la 2^e Concession;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à L'Hôtel de Ville situé, situé au 933, chemin de la 2^e Concession, durant les heures d'ouverture.

Donné à Elgin, ce 3 mars 2026

Guylaine Carrière
Directrice générale et Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidente de Huntingdon, certifie avoir publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits indiqués par le conseil entre 9h et 16h ce 4^e jour de mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de mars 2026.

Guylaine Carrière
Directrice générale et Greffière-Trésorière